

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Monseigneur DADOLLE

Du devoir en regard de la Question sociale

Dans *L'Eveil (Echos de Saint-Maurice)*, 1909, tome 11, p. 309-316

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

Du Devoir en regard de la Question sociale

Montalembert a dit cette parole profonde et vraie :
« les catholiques sont toujours jeunes. »

Jeunes et catholiques, ou jeunes parce que catholiques ; parlons donc, Messieurs, du *Devoir en regard de la question sociale*.

Bien qu'elle ne soit guère plus que notre contemporaine, la formule « question sociale » a déjà beaucoup servi.

Ce qu'elle exprime est perpétuel de sa nature : je veux dire le problème de faire vivre les hommes en société paisible, dans la justice : car voilà bien la question sociale.

Cette « question » date des origines mêmes du genre humain ; à qui aurait la curiosité de vouloir apprendre quand enfin elle cessera de se poser, je n'hésiterais guère à répondre : avant la fin du monde, n'espérez pas.

Nous le savons, l'homme est né ouvrier. Or, aussitôt qu'il a dû entrer en relation avec son semblable pour une entreprise commune quelconque, l'inégalité ou la simple diversité de leur respectif apport dans l'entreprise a presque fatalement rendu litigieuse la répartition des bénéfices ou des produits. Et pratiquement, d'après quelle norme prévenir ou régler le conflit des intérêts ? Il y a la justice qui dit « *cuique suum*, à chacun le sien ». Parfait, si ce n'était précisément la détermination de ce « sien » respectif qui constitue le problème.

Dans l'ensemble de l'antiquité, ce fut la force qui le résolut.

Je ne parlerai pas du peuple Juif, qui fait exception

et chez lequel la question sociale fut remarquablement traitée par Moïse, son grand législateur.

Partout ailleurs, du couple antagoniste, capital et travail qui constitue, si je puis dire, le personnel de la « question », il faut reconnaître que c'est à peine s'il se montre à la surface de la longue série des siècles qui ont précédé l'avènement du christianisme.

S'ensuit-il que la société antique ait connu la paix dans la justice.

Ah ! non : tout au plus une mesure de paix dans l'iniquité de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Nous lisons au livre de l'Exode le récit d'une délibération d'entrepreneurs d'Égypte : ils ne s'y montrent pas tendres pour le travail d'Israël. Celui-ci aurait eu mille fois raison de déclarer la grève : ce qu'il ne fit pas, d'abord parce qu'elle n'était pas inventée, puis parce qu'il y eût risqué l'écrasement.

Et c'était de même par tous les chantiers du monde, peuplés d'esclaves.

De sorte que, si l'antiquité ne semble pas avoir été travaillée par la question sociale, le prix dont elle paya cette immunité dépasse tous les autres maux, n'étant autre que l'inhumain trafic d'une portion de l'humanité, exclue des droits de l'homme.

Elle est perpétuelle, avons-nous dit, la question sociale. J'ajoute qu'une civilisation où elle se pose l'emporte de ce chef même sur toute civilisation qui la supprime à la manière antique. Cet écart mesure le progrès que le christianisme a fait faire au monde moral.

En effet, Messieurs, avant de pouvoir et pour pouvoir entrer dans la « question », c'est-à-dire revendiquer quelque chose, il faut être « quelqu'un ». Or personne, tant soit peu au courant de l'histoire, ne conteste plus que c'est le mérite unique de l'Évangile

d'avoir fait *quelqu'un* de chacun des hommes, d'avoir révélé la valeur individuelle égale de chaque unité humaine.

Souvenez-vous qu'afin de mieux assurer le succès de sa leçon, Jésus, le Jésus du « *Venite ad me omnes* » n'a marqué quelque préférence que pour ce qui était faible, petit et pauvre.

Prenez garde, Messieurs, ce n'est aucunement un paradoxe que je suis en train de commettre ; je rappelle la vérité historique, à savoir que nous devons à l'Évangile que la question sociale puisse se poser : car, sans l'Évangile, employeurs et employés, les éléments de la « question » ne se rencontreraient probablement pas encore, les uns en face des autres, égaux dans la qualité d'hommes.

Mais non seulement la question sociale *peut* se poser, elle se pose.

Cela n'est plus le fait de l'Évangile : cela est un fait extrêmement complexe dans ses causes. Il y a certainement la part du conflit naturel des intérêts ; il y a, plus grande encore, la part d'une poussée d'instincts et de passions moins nobles que l'intérêt même, depuis l'envie jusqu'à l'égoïsme.

Et de l'effort combiné des multiples causes résulte la question sociale.

Nous n'avons pas le loisir de marquer les étapes que le problème a parcourues au cours des âges. Prenons-le tout droit au point où le trouvait Léon XIII, le 15 mai 1891, en écrivant l'Encyclique *Rerum novarum*.

A ce moment-là, Messieurs, le grand Pontife, recensant les causes de l'effervescence actuelle, nommait : l'amour effréné de la nouveauté ; le progrès industriel ; la situation spéciale et nouvelle en laquelle figurent respectivement, l'un à l'égard de l'autre, l'employeur et l'employé moderne ; le contraste trop suggestif de

l'excessive richesse et de la pauvreté excessive ; l'affaiblissement des mœurs ; enfin, la destruction de l'ancienne famille ouvrière.

Quoi qu'il en soit de l'explication par les causes et les circonstances du malaise dont souffre la société, — ceux de ses membres qu'on appelle « les ouvriers » se croyant en proie à l'injustice et l'étant effectivement *parfois*, dit Léon XIII, à « la misère imméritée » — le fait acquis considérable, c'est qu'avec l'Encyclique *Rerum novarum*, le Pape de l'Eglise catholique a protesté contre l'accaparement de la question sociale par le socialisme. Il a fait rentrer la question dans le ressort catholique auquel, en effet, elle appartient. Pourquoi nous appartient-elle ? D'abord, parce que nous sommes les héritiers directs du divin « *Misereor super turbam* », et qu'à ce titre la souffrance humaine, imméritée ou coupable, s'impose à notre compassion ; ensuite, parce que les rapports des hommes ont pour règles nécessaires des vertus et des principes que l'Evangile seul a restaurés, ou bien mis au jour, et surtout qu'il a seul rendus féconds.

Je crois fermement que le premier devoir des catholiques, en regard de la question sociale, c'est de la revendiquer.

J'ai quelque honte de le dire : plusieurs des nôtres ont paru et paraissent encore avoir peur de l'Encyclique sur la *Condition des ouvriers*. Ils donneraient presque à penser qu'elle les importune. Or, sait-on d'où leur vient cette disposition de froideur ou de répugnance ? Catholiques, ont-ils bien lu cette déclaration très nette : « Qu'on n'aille pas croire, disait Léon XIII, que l'Eglise s'absorbe au soin de conduire les âmes à la vie éternelle, au point qu'elle néglige les intérêts de la vie mortelle et terrestre ? »

Rappelons que la plus divine originalité de la sainte

doctrine dont nous avons le bonheur de vivre, consiste dans l'identification du second précepte avec le premier, de l'amour du prochain avec l'amour de Dieu même. La différence si profonde qui se voit entre les sociétés d'avant le christianisme et celles qui se sont formées depuis, est sortie tout entière de ce point de doctrine. Mais aimer son prochain, ce n'est pas seulement le traiter en égal devant Dieu, ni seulement assister charitablement son indigence, c'est avant tout lui vouloir toute la justice à laquelle il a droit.

Ame « sociale », Messieurs, — pourvu qu'on prenne cette épithète en un sens qui exclue toute accointance avec les envies ou les utopies du socialisme, — âme « sociale » et âme chrétienne sont une seule et même chose.

Après nous être ainsi saisis de ce que je puis appeler la qualité catholique de la question sociale, tâchons d'en démêler les éléments essentiels.

Avec quelle vigueur d'expression Léon XIII en définissait l'article premier ! Ecoutez : « Le mal capital c'est qu'on en soit venu à se représenter les deux ordres dont la société se compose, ouvriers et riches, comme deux camps armés par la nature l'un contre l'autre : la nature aurait donc destiné des hommes à vivre en quelque sorte à couteau tiré : *ad digladiandum inter se pertinaci duello* ! Et c'est là une conception horrible ; non, le règlement des intérêts, distincts sans doute, mais point ennemis, doit tendre et il doit aboutir à la paix et à la concorde, pas à la dispute et à la guerre ».

Il y a dans ces paroles un très grave avertissement, salutaire pour tous. En effet, nous sommes tous exposés à commettre d'excessives et fausses généralisations.

Les possédants, par exemple, entendent-ils parler de revendications ouvrières ? Volontiers, ils s'imagineront que quelque attentat se prépare contre leur juste droit et ils se plaindront que ce soit aux revendications quelconques qu'aïlle la faveur de ces enseignements, qui parurent nouveaux dans l'Encyclique, tandis qu'ils n'étaient que la mise au point de la constante doctrine catholique. De leur côté, par contre, les « prolétaires », aussitôt qu'ils nous voient disposés à aider leur légitime ascension possible vers plus de bien-être et à prêter l'oreille à leurs doléances, se laisseront facilement entraîner à croire que tous les possédants, les « riches » sont des usurpateurs. Ainsi les uns, *a priori*, ne voudront rien écouter de la « question » ; les autres prétendront la résoudre par l'expropriation universelle. Raidissement d'une part, exaspération de l'autre : tort des deux côtés.

Nous protestons contre la lutte des classes. Il y a de mauvais riches, c'est certain ; il y a de mauvais pauvres ou de mauvais prolétaires, ce n'est pas moins certain. Ni riches ni pauvres ne sont mauvais, en vertu de leur respective condition sociale.

Pour le dire en passant, il nous arrive de glisser aux malsaines généralisations, tout en parlant de principes fort justes. On enseigne, et avec raison, à propos du salaire, que normalement il doit être égal aux besoins du travailleur. Néanmoins il peut se faire, et on le voit, que telle industrie ne soit rémunératrice qu'au degré qui ne permet absolument pas à l'employeur de salarier l'employé au prorata de ses besoins. L'employé souffre : l'employeur est-il injuste ?

Redisons-le donc et au nom de la justice : nous n'admettrons jamais que la « question sociale » puisse être confondue avec la « lutte des classes ».

Dans l'intention de conjurer cette confusion lamentable,

il faut que tous se mettent loyalement, attentivement, à l'étude des conditions de la paix : à l'étude des droits et des devoirs réciproques, que l'Encyclique rappelait magistralement, dans un enseignement si plein de nuances.

Oui, la propriété est sacrée dans son principe : qu'on la supprime et que logiquement l'on pousse à bout l'opération, il surgira une société, avec état-major de fonctionnaires repus, le reste des citoyens voué à l'égalité dans l'asservissement et la misère.

Mais la fortune a des devoirs : (avoir à *soi* est légitime, n'user que *pour soi* ne l'est pas).

Oui, l'inégalité est dans la nature ; les hommes n'ont ni la même intelligence, ni les mêmes énergies de volonté.

Mais, appelés à l'existence, ils ont tous le même droit de vivre.

Oui, l'ouvrier est un sujet de droits.

Mais aussi, sujet de devoirs, corrélatifs des droits des autres. Quand il aura à se défendre, qu'il se souvienne de ne le faire qu'en homme, avec conscience et dignité.

Oui, l'employeur a le pouvoir moral de demander ou d'accepter que son semblable le serve.

Mais qu'il n'oublie jamais qu'en effet l'employé est son « semblable ».

Oui, encore, la puissance publique a un rôle de protection qu'elle doit exercer à l'égard de tous les droits : l'on conçoit qu'au besoin ce rôle se développe par de nombreuses initiatives prises dans l'ordre législatif.

Mais à la condition toutefois que la puissance publique n'aille pas entreprendre d'absorber l'individu ou la famille.

L'enseignement catholique, Messieurs, abonde de

ces raccourcis lumineux, que Léon XIII multipliait dans son Encyclique. Et il concluait, avant même que de toucher au lien social, plus spécifiquement chrétien, la charité : « *his obtemperatio legibus nonne posset vim causasque dissidii vel sola restringere ?* n'y aurait-il pas dans la simple observation de ces règles de justice de quoi supprimer les causes du conflit ? »

Je le pense, Messieurs : d'ailleurs bien convaincu, comme vous l'êtes tous, que la charité n'a pas fait son temps, qu'elle ne l'aura jamais fait, et que, du lien social qu'elle représente, pour ne l'envisager qu'à ce point de vue, jamais société si perfectionnée dans la justice qu'on la suppose, ne pourra se passer. Je pense que si les normes de justice étaient, de part et d'autre, toutes observées, la « question sociale » *concrète* perdrait singulièrement de son acuité. C'est pourquoi, à mon sens, notre second devoir est de nous appliquer beaucoup à étudier les facteurs de solutions, selon la justice, que nous a enseignés l'Eglise ; puis, d'en propager largement la connaissance. Combien de préjugés tomberaient à ce prix ! Notamment, ne verrait-on pas que l'Eglise, impartiale, ne ménage personne, autrement dit qu'elle ménage tout le monde, ouvriers et riches, en dispensant maternellement au profit de tous l'intégrale vérité libératrice.

Extrait d'un discours prononcé par Mgr Dadolle.

(A suivre.)